

Article 31 du Règlement

ment important pour informer les professionnels de la santé, lors de maladies soudaines ou d'accidents.

Le thème cette année pour le mois *Medic-Alert* souligne bien son rôle: «Medic-Alert parle pour vous».

C'est avec plaisir, monsieur le Président, que je félicite les efforts de cette excellente organisation, et que j'appuie formellement leur déclaration désignant le mois de mai comme le mois *Medic-Alert*.

* * *

[Traduction]

LES CHANTIERS NAVALS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans a annoncé, vendredi, qu'il résiliait un contrat passé, il y a plus de quinze mois, avec le chantier naval de Georgetown, dans ma circonscription. Ce contrat représentait 7,5 millions de dollars et plus de 100 emplois. À cause de ce contrat qui avait déjà été signé, le chantier naval ne pouvait aller chercher d'autres commandes, sous peine de devoir verser une amende au gouvernement fédéral.

Cette résiliation porte donc un autre coup dur aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, qui doivent déjà composer avec des quais qui tombent en ruine et l'augmentation de la taille du homard.

Quand le nouveau ministre a été nommé, les gens de l'île ont cru que celui-ci les traiterai mieux que son prédécesseur. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Je prie le ministre de prendre des mesures immédiates. Il devrait rétablir le contrat dès maintenant. Sinon, il devrait indemniser le chantier naval pour aider à sauvegarder les emplois des 100 personnes dont les prestations d'assurance-chômage sont écoulées.

* * *

LES CHANTIERS NAVALS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, encore une fois, l'absence de politique exhaustive en matière de construction navale montre le bout de son vilain museau. Au lieu de fournir suffisamment de travail à tous les chantiers navals de toutes les régions, ou d'attribuer les contrats en fonction des capacités de chaque chantier, il semble que le gouvernement pense d'abord à ceux qui ont le plus d'influence au Cabinet.

Quelle autre explication pourrait-on trouver au retrait, annoncé en fin de semaine, d'un contrat de 7

millions de dollars déjà attribué à la Georgetown Shipyard, de l'Île-du-Prince-Édouard, pour la construction d'un bateau de surveillance des pêches? Cette compagnie ne doit pas avoir beaucoup d'influence au Cabinet.

Les Canadiens veulent que le gouvernement soit juste. Ils veulent que les contrats de construction de frégates soient attribués aux régions qui ont le plus besoin de travail. Ils veulent que le travail soit effectué dans des chantiers qui s'y connaissent en construction navale et qui peuvent exécuter les contrats à des prix que le Canada peut se permettre. Ils n'aiment pas qu'un contrat soit attribué à un chantier selon que le ministre de la Défense en a déjà été vice-président ou non.

Les Canadiens veulent que le gouvernement soit équitable à l'endroit des Canadiens de Pictou, de Halifax, de Dartmouth, de Port Weller, de Thunder Bay et de Georgetown. Ils veulent que le contrat en question et les autres soient attribués équitablement et non en vertu d'une politique de morcellement.

* * *

[Français]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Vincent Della Noce (Laval—Est): Monsieur le Président, en cette semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, j'aimerais inviter mes honorables collègues à appuyer ceux et celles qui, dans leurs circonscriptions, cherchent à accroître la participation des personnes handicapées à la vie socio-économique de notre pays. En quatre ans à peine, cette semaine nationale nous a permis de créer un impressionnant réseau de partenaires qui s'étend d'un océan à l'autre. C'est grâce à ce partenariat, dont font partie les personnes handicapées, que celles-ci peuvent aujourd'hui espérer atteindre à l'égalité dans des domaines comme le transport, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation.

Cette stratégie vient s'ajouter à d'autres mesures déjà prises par le gouvernement afin de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées, à savoir: l'examen de la législation touchant les personnes handicapées, l'enquête postcensitaire de 1991 sur l'incapacité, et les mesures fiscales annoncées dans le Budget de février.

Monsieur le Président, il est vrai que des progrès considérables ont été faits dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées. Il est vrai aussi que la